

AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE 2030



PLAN DE
DÉPLACEMENTS
URBAINS
2030

Le projet de PDU

arrêté par le comité syndical SMTC du 5 avril 2018

Ville de Grenoble
Conseil municipal
09/07/2018

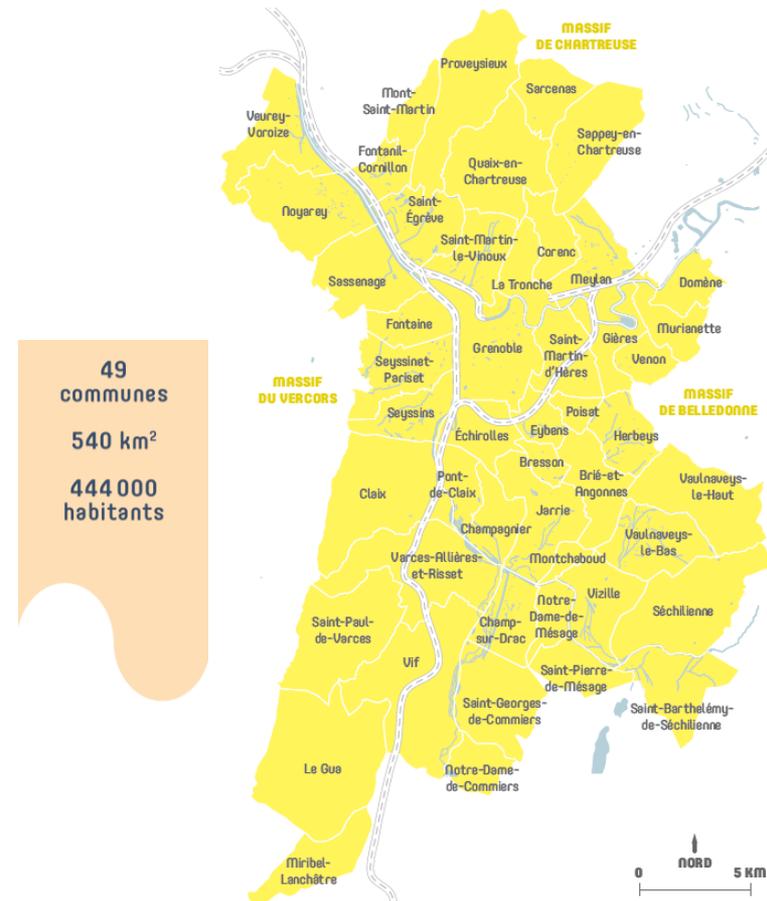




La démarche d'élaboration du PDU horizon 2030

LE PDU, UN DOCUMENT DE PLANIFICATION ET UN OUTIL DE PROGRAMMATION...

- ▶ Obligatoire pour toutes les agglomérations de + de 100 000 habitants
- ▶ Des principes d'organisation de la mobilité de demain pour les personnes et les marchandises
- ▶ Une coordination des initiatives des différents acteurs de la mobilité sur le ressort territorial du SMTC, tenant compte des besoins à l'échelle du bassin de déplacements
- ▶ Un plan d'actions avec un calendrier de réalisation et les modalités de financement



UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE MOBILITÉ CONSTRUITE ENSEMBLE, POUR RELEVER DE GRANDS DÉFIS

Engagé dans une politique participative ambitieuse, le SMTC a élaboré le PDU en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques liées à la mobilité

- ▶ Citoyens
- ▶ Acteurs économiques et sociaux
- ▶ Représentants de la société civile, associations
- ▶ Elus des 49 communes
- ▶ Partenaires institutionnels du SMTC
- ▶ Experts techniques



Avec le PDU, le SMTC et les partenaires souhaitent dessiner une mobilité + vertueuse, + sobre, + solidaire et accessible à tous

Une élaboration conjointe à celle du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), pour concevoir une offre de mobilité qui soit au service des relations de proximité

SUITE DE LA DÉMARCHE, APRÈS LE VOTE DU PROJET PAR LE COMITÉ SYNDICAL DU SMTC LE 5 AVRIL 2018

- Avis des Personnes Publiques Consultées
 - à formuler dans les 3 mois suivant la réception du projet

- 2 conférences-débats pour présenter le projet de PDU au grand public
 - 4 et 13 septembre 2018

- Enquête publique du 17 septembre au 19 octobre
 - 2 lieux d'enquête à Grenoble : au siège du SMTC et à l'agence de mobilité StationMobile
 - 13 autres lieux d'enquête dans des mairies de la métropole

- Puis, en 2019, amendement du PDU en fonction des remarques de la commission d'enquête, puis approbation du PDU



**17 orientations déclinées
en 79 actions pour
construire une nouvelle
ère des mobilités**

Orientation 1 : Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs de la mobilité

- ▶ Simplifier les déplacements avec le Pass' Mobilité : un support unique, une tarification multimodale
- ▶ Mieux articuler urbanisme, mobilité, santé et environnement à l'échelle du bassin de déplacements
- ▶ Agir sur la temporalité des déplacements pour réduire les congestions



Orientations 2, 3 et 4 : Accompagner les changements de comportement et développer une information multimodale et connectée

- ▶ Renforcer le réseau d'agences de mobilité
- ▶ Développer les opérations de conseil individualisé, et améliorer l'accompagnement des publics fragiles
- ▶ Créer un réseau d'ambassadeurs de la mobilité
- ▶ Soutenir les employeurs dans le développement de Plans de Mobilité et créer des plans de mobilité scolaires
- ▶ Développer les fonctionnalités de l'application Métromobilité (accessibilité, territoires voisins, temps réel...)



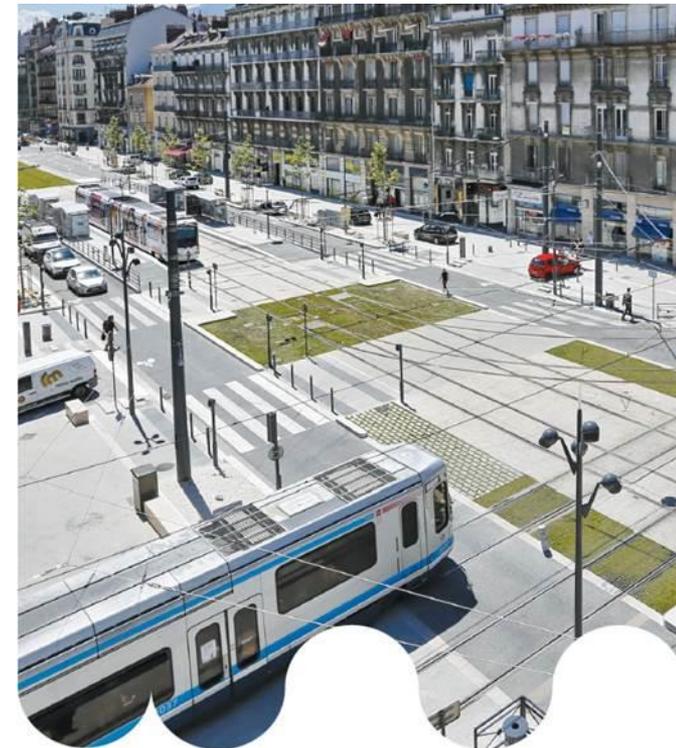
Orientations 5, 6, 7 et 8 : Repenser le partage de l'espace public, en donnant la priorité aux modes actifs, et améliorer la sécurité des déplacements

- ▶ Aménager le réseau Chronovélo, de nouveaux stationnements et poursuivre le développement de Métrovélo
- ▶ Définir, prioriser et jalonner un réseau de cheminements piétons lisibles, sécurisés et confortables
- ▶ Créer de nouveaux franchissements (d'autoroutes, de rivières...)
- ▶ Mettre en œuvre les projets « cœurs de ville - cœurs de métropole »
- ▶ Améliorer l'accessibilité universelle de l'espace public
- ▶ Sécuriser les espaces accidentogènes
- ▶ Conforter la démarche Métropole Apaisée
- ▶ Renforcer la sensibilisation au Code de la Rue
- ▶ Conforter le rôle de l'Observatoire partenarial de la sécurité des déplacements



Orientations 9, 10 et 11 : Créer un réseau de transports collectifs + efficient

- ▶ Fiabiliser et développer l'offre ferroviaire avec un « RER » desservant les axes Rives-Brignoud (avec nouvelle halte à Domène) et Grenoble-Clelles
- ▶ Mailler les lignes de tramway, et aménager un tram-train ou un tramway pour desservir le Grand Sud
- ▶ Prolonger des lignes de bus à haut niveau de service
- ▶ Conforter les lignes de proximité et de rabattement sur les lignes structurantes
- ▶ Construire le Métrocâble pour relier Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux
- ▶ Développer un réseau de points M, pôles d'échanges multimodaux de qualité



Orientations 12 et 13 : Organiser l'essor du covoiturage et de l'autopartage, optimiser et fiabiliser les conditions de circulation

- ▶ Développer des services dédiés au covoiturage : voies réservées, aires de prise en charge, système de mise en relation, garanties de retour
- ▶ Favoriser le développement de l'autopartage et inciter de nouveaux acteurs à l'utiliser (notamment les collectivités et les entreprises)
- ▶ Optimiser et fiabiliser le fonctionnement du boulevard périphérique métropolitain
- ▶ Renforcer le rôle multimodal des grands axes routiers d'accès au cœur métropolitain
- ▶ Développer le poste centralisé « Gentiane-Métromobilité » pour anticiper, organiser, gérer des déplacements et diffuser de l'information, à l'échelle du bassin de déplacements



Orientation 14 : Améliorer l'organisation du stationnement au service de la stratégie globale de mobilité

En lien avec le PLUI, un cadre global pour l'organisation de la réglementation du stationnement

- ▶ Mettre en place des zones réglementées dans les centralités, afin de favoriser la rotation des véhicules à proximité des commerces et services
- ▶ Répertorier et mobiliser l'offre de stationnement privée sous utilisée
- ▶ Moduler le nombre de places de stationnement exigées dans les constructions futures de logements, bureaux et autres activités, en fonction notamment de la proximité aux transports collectifs



Orientation 15 : Accélérer la transition énergétique des véhicules motorisés

- ▶ Poursuivre et renforcer l'acquisition de bus et de véhicules à basses émissions lors du renouvellement du parc de véhicules des collectivités
- ▶ Développer le réseau de stations GNV et de bornes de recharges électriques
- ▶ Conforter la mise en place d'une zone à basses émissions pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds
- ▶ Créer une zone à basses émissions pour tous les véhicules
- ▶ Accompagner les professionnels et les particuliers pour acquérir des véhicules moins polluants et modifier leurs pratiques de déplacements

Un objectif de forte diminution de la part du diesel au profit du GNV et de l'électrique
 → Sur l'ensemble des km parcourus par les voitures particulières, la part du diesel passe de 76% en 2015 à 38% en 2030



Orientation 16 : Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions pour une logistique urbaine durable

- ▶ Soutenir et valoriser le développement des Centres de Distribution Urbaine
- ▶ Mettre en œuvre un plan de circulation et un jalonnement dédié aux poids lourds
- ▶ Harmoniser la réglementation relative à la circulation et au stationnement des poids lourds
- ▶ Optimiser l'organisation des livraisons
- ▶ Pérenniser le Comité de concertation « Logistique Urbaine et Transports de Marchandises »



Orientation 17 : Assurer la mise en œuvre du PDU et son évaluation

- ▶ Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du PDU en associant les habitants et les usagers
- ▶ Réaliser une nouvelle enquête ménages déplacements et actualiser le compte déplacements
- ▶ Décliner le PDU via des « micros PDU »



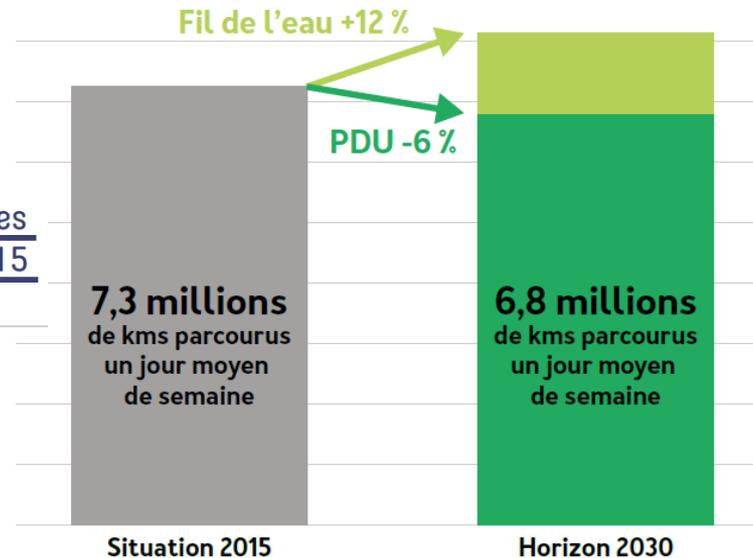


Les résultats attendus à horizon 2030

MOINS DE DÉPLACEMENTS EN VÉHICULES MOTORISÉS ET UN ÉQUILIBRE + VERTUEUX

Grâce à un nouveau schéma multimodal et à des dispositifs d'information et d'accompagnement adaptés, l'usage des modes actifs et collectifs sera conforté.

Évolution estimée des kilomètres parcourus en véhicules motorisés sur le ressort territorial du SMTC entre 2015 et 2030



Progression
2015-2030



MOINS DE CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES ET UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR

La transformation du parc de véhicules et le nouvel équilibre entre les modes de déplacements seront des leviers importants pour se libérer de la pollution



-29 %
de gaz à
effet de serre

-76 %
d'oxyde
d'azote

-12 %
de consommations
d'énergies

-63 %
de particules
PM 2,5

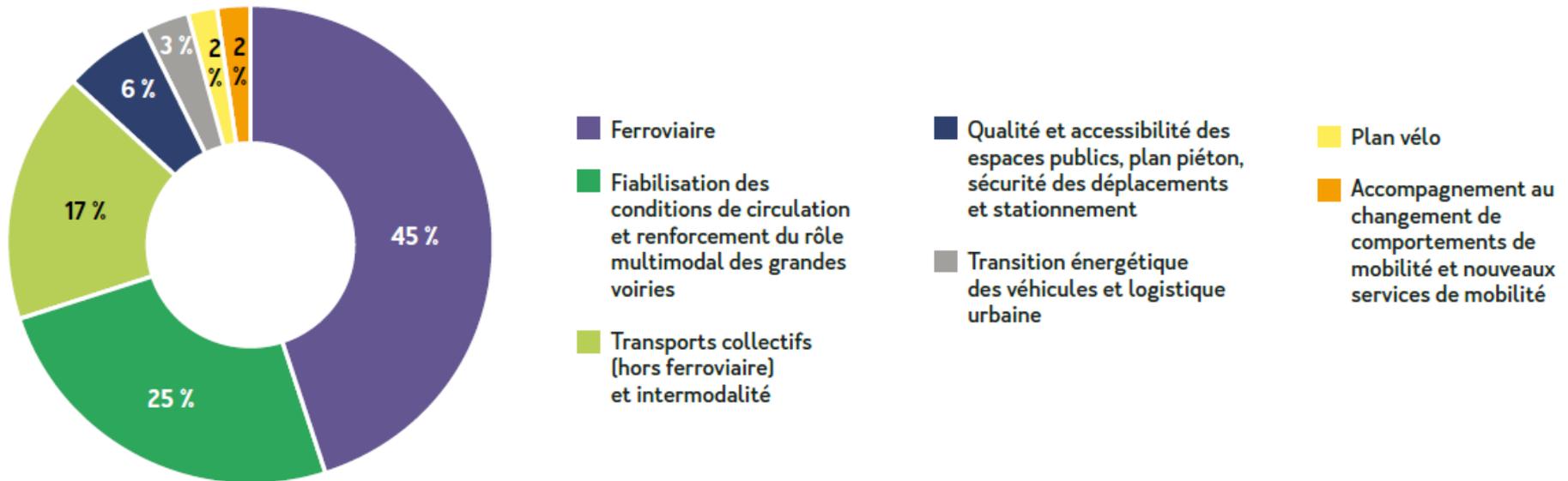
-49 %
de particules
PM 10



Des investissements majeurs au service de la transition

2,2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS POUR LES ACTEURS PUBLICS ET LES GESTIONNAIRES DE VOIRIE

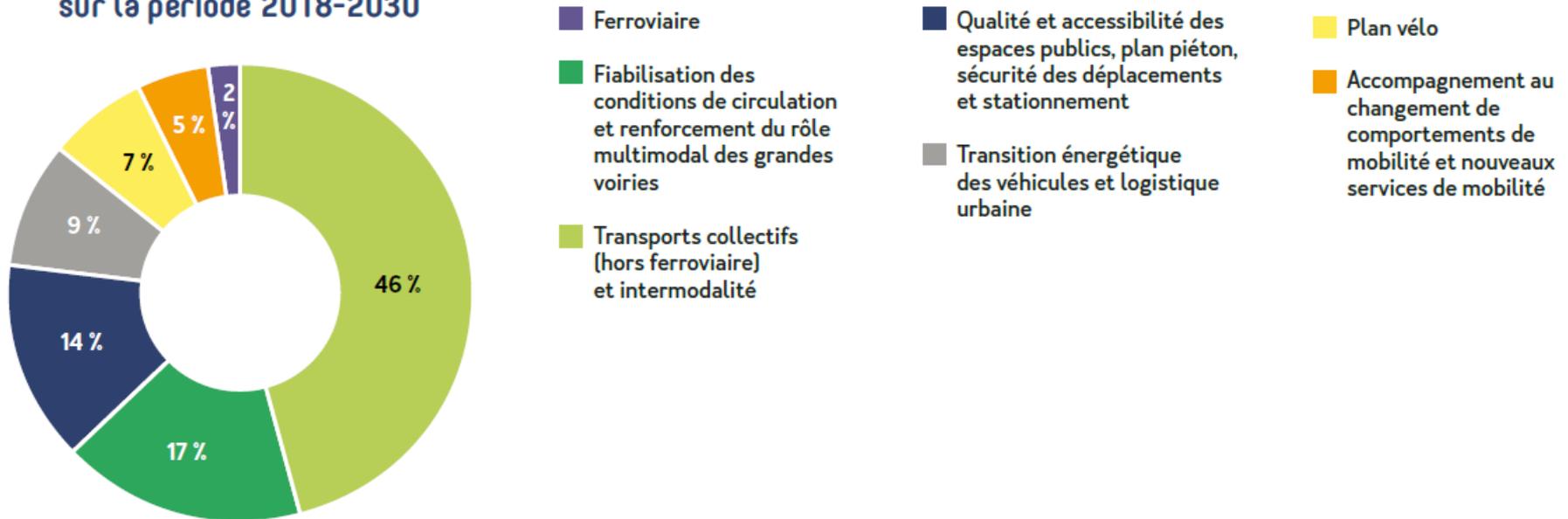
Répartition des coûts du PDU sur la période 2018-2030



352 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS POUR LE SMTc

270 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS POUR LA MÉTROPOLE

Répartition des coûts d'investissement du SMTc et de Grenoble-Alpes Métropole sur la période 2018-2030



Une augmentation maîtrisée des coûts de fonctionnement, à hauteur de 2,5 millions d'euros par an pour le SMTc, représentant seulement 1,9% des coûts 2016 de la gestion courante et de l'exploitation du réseau du SMTc



Merci pour votre attention